



Politique d'acceptation des dons

Mission et vision

La Fondation de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FFMSQ) se dévoue au soutien de la cause de personnes proches aidantes du Québec. Elle a pour mission d'appuyer des projets novateurs et structurants qui permettent de renforcer la triade médecin spécialiste-patient-proche aidant.

Sa vision est de se positionner comme une alliée pour améliorer l'accès aux soins et la santé des Québécois.

Principe de base et engagement de la FFMSQ

Cette politique a pour but d'assurer l'uniformité de notre pratique de sollicitation et de fournir l'assurance aux donateurs d'une gestion optimisée et professionnelle des dons. Elle s'applique à tous types de dons reçus, dans toutes les activités de financement de la Fondation.

La Fondation peut recevoir des dons en tout temps et de nature variée. Tout renseignement fourni dans le cadre de dons à la Fondation sera considéré a priori comme confidentiel et ne sera communiqué qu'après votre consentement exprès. Les dons majeurs pourraient être rendus publics si le donateur y consent.

Type de dons

Les types de dons acceptés par la Fondation sont les suivants :

1- Don unique ou mensuel

- Ces dons se font en argent ;
- Quel que soit le montant de votre don, celui-ci contribue directement à la mission de la Fondation, soit de soutenir les personnes proches aidantes du Québec.

2- *In memoriam*

- Le don *in memoriam* est une façon significative de perpétuer la mémoire d'un être cher. La Fondation enverra une carte en votre nom aux proches éprouvés en remplissant le formulaire suivant.

3- Dons majeurs ou planifiés

- Le don planifié est plus simple que vous ne le croyez! Il peut être octroyé :
 - o En argent ;
 - o Par le biais d'un legs testamentaire ;
 - o Par une police d'assurance-vie ;
 - o Par des titres cotés en bourse, p.ex., don d'actions, d'obligations ou de tout autre titre inscrit à une bourse. Vous pouvez faire un don de votre vivant ou le prévoir par testament.
- Ce don peut vous donner droit, de même qu'à vos héritiers, à des **avantages fiscaux importants**.
- Ce don peut être fait immédiatement ou dans le futur ;
- Il tient compte du contexte personnel, familial et fiscal du donateur.

Il est fortement recommandé de consulter un planificateur financier, comptable ou notaire pour connaître tous les détails et avantages relatifs à chaque type de don.

Les façons de d'effectuer un don

Les dons peuvent être fait de divers façon, tout dépendant du type de don et du choix du donateur. Les dons régulier, mensuels, annuels ou sporadiques peuvent être fait en ligne sur **notre page Zeffy** ou être fait par la poste à :

Fondation de la FMSQ
2 Complexe Desjardins Portes 3000
C.P. 216, Succursale Desjardins
Montréal, QC H5B 1G8

Dons planifiés

Pour les dons planifiées, tels que les dons d'assurance vie, en action ou toute autre stratégie de dons planifié, veuillez contacter la Fondation à **fondation@fmsq.org**

Évaluation et refus

Avant qu'un don ne soit accepté, la fondation se réserve le droit de faire sa propre évaluation de ce don, afin que celle-ci soit conforme à ses politiques et son bon fonctionnement.

La fondation n'est tenue en aucun cas d'accepter les dons reçus. Tout don contraire à la loi sera refusé. De plus, un don peut être refusé dans les cas suivants :

- Un don qui pourrait entraîner toute forme de discrimination contraire à la loi;
- Un don qui pourrait nuire à la réputation ou l'intégrité de la FMSQ ou de sa Fondation ;
- Un don qui pourrait compromettre l'autonomie ou restreindre la liberté d'action de la Fondation ;
- Un don qui ne leur serait pas utile ;
- Tout don dirigé ou dont les conditions feraient en sorte que le donateur conserve un contrôle sur l'utilisation et la gestion des sommes ou actifs donnés ;
- Un don dont la provenance des sommes n'est pas légitime ou que cette légitimité ne peut être démontrée.

Émission de reçus officiels pour les dons

Un reçu officiel sera remis à tout don de bienfaisance. Le reçu officiel sera remis pour l'année en cours durant laquelle le don a été émis et contiendra les informations suivantes :

- La date du don et de l'émission du reçu ;
- Le numéro du reçu ;
- Le montant du don ;
- Le nom et les coordonnées du donateur ;
- Le nom, l'adresse, et le site internet de la Fondation ;
- Le numéro d'enregistrement de la Fondation.